

stage d'accès à l'entreprise

OBJECTIF

Apporter à des demandeurs d'emploi, les compétences professionnelles leur permettant d'accéder à une offre d'emploi déposée à l'ANPE.

BÉNÉFICIAIRES

Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, susceptibles de pouvoir répondre aux offres d'emploi déposées à l'ANPE et non satisfaites après avoir reçu un complément de formation.

EMPLOYEURS

Les entreprises ayant déposé une offre d'emploi y compris les associations, les associations intermédiaires pour leurs personnels permanents, les entreprises d'insertion.

STATUT ET RÉMUNÉRATION

Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré soit au titre de l'allocation formation reclassement soit au titre de la rémunération des stagiaires par l'Etat ou le Conseil régional.

DURÉE

Durée de 40 à 500 heures, en moyenne 300 heures.
Pour les demandeurs d'emploi de longue durée, durée de 750 heures maximum.

CARACTÉRISTIQUES

Contribution de l'Etat aux frais de formation, négociée entre l'ANPE et l'entreprise sur la base de 5 400 francs en moyenne (300 heures à 18 francs).

PROCÉDURE - SERVICE ADMINISTRATIF COMPÉTENT

Dépôt de l'offre à l'ANPE.

CONTACT

ANPE